

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 17 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 17 juin 2013 à 16 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10061-06-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Nomination d'une personne responsable de la question des aînés
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement VC-429-13 – modifiant le règlement de zonage
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT **RÉSOLUTION NO. 10062-06-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LA QUESTION DES AÎNÉS
RÉSOLUTION NO. 10063-06-13**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée dans la réalisation d'une politique municipale des aînés pour l'ensemble des municipalités et du TNO de son territoire;

ATTENDU QU'à cet effet, la MRC a reçu du financement du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme de soutien « Municipalité amie des aînés (MADA) »;

ATTENDU QUE pour la bonne réalisation de la démarche MADA, il est nécessaire que le comité de pilotage de la démarche soit formé de représentants des conseils municipaux agissant à titre de RQA (responsables de la question des aînés);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU DE nommer madame Noëlla Dufour à titre de responsable de la question des aînés (RQA).

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-429-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-356-90
RÉSOLUTION NO. 10064-06-13**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-429-13 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-429-13 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QUE les avis de motion du présent règlement ont régulièrement été donnés à des séances antérieures de ce conseil, tenues les neuvième jour de janvier et vingt-deuxième jour d'avril 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-429-13 « Modifiant le règlement de zonage VC-356-90.

11. **COMPTES**

12. **DIVERS**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
RÉSOLUTION NO. 10065-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 16 h 32.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale